

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 JUIN 2025

Le mercredi 18 mai 2025 : convocation du Conseil municipal pour le lundi 23 juin 2025 à 19h00 au Centre des Animations de Rots.

- 1- Désignation d'un secrétaire de séance.
- 2- Information : installation d'un nouveau conseiller municipal.

A- ÉDUCATION-ENFANCE-JEUNESSE

- 3- Délibération : marché public pour la restauration scolaire – Choix d'un prestataire.

B- RESSOURCES HUMAINES

- 4- Délibération : création de deux emplois non permanents d'Adjoint Territorial d'Animation à temps non complet.
- 5- Délibération : modification des temps hebdomadaires de trois postes du service périscolaire.

C- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 6- Délibération : confirmation du gel du projet intergénérationnel à vocation séniors.
- 7- Délibération : approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 19/05/2025.
- 8- Délibération : modification de la composition des commissions communales.
- 9- Délibération : modification du règlement intérieur du Conseil municipal.
- 10- Information : actualités de la CU Caen la mer.
- 11- Délibération : avenant 3 à la convention d'adhésion au service commun Études Juridiques et Contentieux.
- 12- Délibération : remboursement de la Caisse des écoles pour l'achat de matériel pédagogique dans le cadre d'une animation à la Bibliothèque.

Questions diverses.

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 23 juin à 19h00, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil municipal de la Commune de Rots.

Etaient présents : M. Michel BOURGUIGNON, M. Jacky BESNIER, Mme Laëticia BLIN, Mme Aurore BRUAND (arrivée pendant les questions diverses), M. Paul-Louis CHASSAIGNE, Mme Véronique DELATROETTE, M. Alain DELHOMMEAU, M. Paul DOUESNEL, Mme Stéphanie FAUTRAS, M. Alain FAVRE, M. Guillaume FORTIER, M. Thibault GAUTIER, Mme Marie HERVIEU, M. Francis JULIEN, Mme Annie LAGARDE, Mme Brigitte LEBOULANGER-SAUVALLE, Mme Marie-José LUCAS, Mme Marianne PIERRE, Mme Dorothee PITOIS-BLESTEAU et M. Gérard VARLET.

Absents non excusés : néant.

Absents excusés : Mme Coraline BARROIS, Mme Aurore BRUAND (arrivée pendant les questions diverses), M. Ludovic BUON et Mme Joelle SOREL.

Pouvoirs : Mme Coraline BARROIS à Mme Brigitte LEBOULANGER-SAUVALLE, Mme Aurore BRUAND à M. Paul-Louis CHASSAIGNE, M. Ludovic BUON à Mme Dorothee PITOIS-BLESTEAU, Mme Joelle SOREL à Mme Stéphanie FAUTRAS.

1-) Désignation d'un secrétaire de séance.

M. Paul-Louis CHASSAIGNE est désigné comme secrétaire de séance.

2-) Information : installation d'un nouveau conseiller municipal.

Contexte :

Suite à la démission de M. Thomas PAULMIER officialisée le 07/06/2025, M. Paul-Louis CHASSAIGNE a été désigné conseiller municipal suite à la procédure de suivant de liste.

3-) Délibération : marché public pour la restauration scolaire – Choix d'un prestataire

Contexte :

Dans le cadre du nouveau marché public de restauration scolaire prévu à partir du 01/09/2025, une procédure de mise en concurrence a eu lieu du 09/04/2025 au 12/05/2025. Comme l'année précédente, le cahier des charges est conforme à la loi EGALIM pour être éligible à des

subventions. La durée du marché est d'1 an renouvelable 2 fois. Si au bout de la 1^{ère} année le prestataire donne satisfaction, il n'y aura pas besoin de relancer une mise en concurrence. Si au bout de la 1^{ère} année il ne donne pas satisfaction, il sera possible de lancer un nouveau marché. Deux prestataires ont répondu : Convivio et Atelier 144.

Conformément au règlement de consultation, les 2 offres ont été analysées et un jury composé de parents d'élèves, d'élus et d'agents municipaux a participé à la notation de repas préparés par les 2 candidats.

À l'issue de l'analyse et de la dégustation validées par la commission Éducation Enfance Jeunesse du 12/06/2025, la candidature de la société Atelier 144 a été retenue.

Résultat de l'analyse des offres :

Résultat analyse des offres	
Atelier 144	8.00/10
Convivio	7.96/10

L'offre d'Atelier 144 est la suivante :

	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Repas pour les enfants des écoles maternelle et élémentaire	124 944.00 €	131 815.92 €
Repas pour les adultes	1 698.80 €	1 792.23 €

Prix unitaires :

Nombre de repas « Enfants » : environ 32 880 par an,

Nombre de repas « Adultes » : environ 274 par an.

Type de repas	Repas pour les enfants	Repas pour les adultes
Prix unitaire Hors Taxes	3,80 €	6,20 €
TVA (5.5 %)	0,21 €	0,34 €
Prix unitaire T.T.C.	4.01 €	6,54 €

Il est demandé s'il s'agit d'un renouvellement tacite. Chaque année, si le cahier des charges du marché n'est pas respecté par le prestataire, la Commune pourra mettre un terme au contrat sous condition de le prévenir dans un délai de 30 jours avant le terme de chaque année scolaire.

Proposition :

- Décider de retenir la proposition de l'entreprise Atelier 144 pour la mission « Préparation et livraison de repas en liaison chaude ou froide pour le restaurant scolaire de la Commune de Rots,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de cette mission,
- Dire que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

4-) Délibération : création de deux emplois non permanents d'adjoint territorial d'animation à temps non complet.

Contexte :

Pendant le temps de la pause méridienne, la surveillance des enfants est organisée par la commune de Rots. En début d'année civile, il a été constaté un besoin de mieux encadrer les enfants des écoles maternelles et élémentaires en leur proposant des animations sur le temps de pause méridienne et sur le temps de garderie.

Actuellement, seuls les agents polyvalents de service et d'entretien prennent en charge les enfants sans proposer d'animation. Il est apparu nécessaire de recruter des adjoints d'animation du périscolaire pour améliorer l'encadrement. Actuellement, au sein du tableau des emplois, aucun poste ne correspond. Cela représente un coût chargé de 7 000 € sur les 4 derniers mois de l'année qui est prévu au budget.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la création de 2 emplois non permanent d'Adjoint Territorial d'Animation (ATA) à temps non complet (11/35ème) pour permettre le recrutement.

Il est précisé que l'idée de ces recrutements est venue à la suite de quelques soucis décelés l'année dernière sur ces temps méridiens. Des entretiens avec des candidats sont prévus jeudi 26 et vendredi 27 juin sur des profils d'animateur de manière à proposer des activités sur les temps méridiens car les enfants ont beaucoup d'énergie.

Proposition :

- autoriser Monsieur le Maire à créer 2 emplois non permanent d'ATA à temps non complet (11/35ème) à compter du 01/09/2025,
- autoriser la modification du tableau des emplois en conséquence (emploi n°46 et 47).

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

5-) Délibération : modification des temps hebdomadaires de trois postes du service périscolaire

Contexte :

Pendant le temps de la pause méridienne et la garderie, la surveillance des enfants est organisée par la commune de Rots.

En début d'année civile, il a été constaté un besoin de mieux encadrer les enfants des écoles maternelles et élémentaires sur le temps de pause méridienne et sur le temps de garderie.

En conséquence, deux adjoints d'animation du périscolaire vont être recrutés mais il est également nécessaire d'augmenter le temps de travail des agents polyvalents qui encadrent actuellement les enfants sur ces temps périscolaires.

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose d'augmenter d'1 heure les emplois n°45, 28 et 24 du tableau des emplois. Cela représente un coût chargé de 900 € sur les 4 derniers mois de l'année qui est prévu au budget.

Proposition :

- augmenter d'1 heure la durée hebdomadaire de travail des emplois 45, 28 et 24 du tableau des emplois pour qu'ils passent de 20h à 21h à compter du 01/09/2025,
- autoriser Monsieur le Maire à modifier le tableau des emplois en conséquence.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

6-) Délibération : confirmation du gel du projet intergénérationnel à vocation séniors

Contexte :

Le 02/05/2025, Monsieur le Maire, 2 des 3 maires délégués, 4 adjoints au maire et 3 conseillers délégués ont envoyé un courrier aux représentants du collectif d'habitants de Rots historique pour leur indiquer que le projet de résidence multigénérationnelle était mis en pause. Le courrier a été communiqué aux habitants le 02/05/2025 via l'application Citykomi et la décision a fait l'objet de plusieurs articles de journaux (Ouest France et Liberté).

Le terme « gel » du projet signifie « suspendu » sans délai pour un éventuel redémarrage. Monsieur le Maire souhaite rencontrer 3 ou 4 personnes de l'association ASER (Association pour la Sécurité et l'Environnement à Rots) pour parler du projet. Il explique qu'il a pris connaissance des problématiques de consommation de terres agricoles en 2016 au moment de la création de la commune nouvelle. À l'origine il était prévu de construire 384 logements mais le Préfet a décidé d'en enlever 113 par application de la loi ZAN (Zéro Artificialisation Net). Il reste 273 logements à construire sur 20 ans. Dans le PLU, les terrains concernés ont été rendus constructibles il y a plusieurs mandats municipaux. En 2016 également, il a pris connaissance du projet de construction de 4 maisons en continuité du lotissement du Domaine du Parc. Le projet est donc arrêté en attente de ces échanges.

Un retour sera fait au Conseil municipal car rien ne peut se passer sans un vote des conseillers. Aujourd'hui le terrain appartient à la Commune donc il est impossible que le projet n'avance sans une délibération par laquelle le Conseil municipal autorise la vente du terrain. C'est la raison pour laquelle la confirmation du gel du projet a été mis à l'ordre du jour. Le but est à

l'apaisement. M. Paul DOUESNEL rappelle que telle qu'elle a été votée, la modification du PLU prévoit le projet de type résidence « intergénérationnelle ».

Même s'il y a « gel », cela signifie que ce projet reste une intention de la Commune mais pas sous la forme de ce qui a été dernièrement présenté.

Monsieur le Maire le confirme et précise que le but des échanges à venir est d'apporter une meilleure information car c'est ce qui a manqué précédemment.

Mme Marie-José LUCAS demande pourquoi l'approbation du Conseil municipal du 19/05 n'est pas votée en tout début de séance comme c'est le cas pour tous les conseils municipaux sachant que dans le procès-verbal, il y a le mot « intergénérationnel » qui a été écrit alors qu'il n'a jamais été prononcé pendant la réunion. Monsieur le Maire répond qu'il n'y avait aucune intention particulière à employer ce terme. Le mot « intergénérationnel » est le mot employé dans le rapport de la commissaire enquêtrice qui a suivi l'enquête publique pour la modification du PLU.

Pour ce point, aucun projet de délibération n'a été envoyé aux conseillers municipaux avant le conseil municipal. La délibération devant relater les débats pouvant avoir lieu pendant le conseil municipal, il n'était pas nécessaire de rédiger un projet de délibération avant que les débats n'aient eu lieu.

Proposition :

- décider de confirmer le gel du projet de résidence multigénérationnelle à majorité sénior.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

7-) Délibération : approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 19/05/2025

Contexte :

Le procès-verbal provisoire du Conseil municipal du 19/05/2025 a été envoyé aux conseillers municipaux le 13/06/2025 pour connaître les éventuelles demandes de modification.

Suite à cet envoi, aucune demande de modification n'a été reçue.

Habituellement ce point est traité en premier dans les ordres du jour des conseils municipaux mais il a été décidé de traiter les points de l'ordre du jour dans cet ordre.

Proposition :

- approuver le PV du Conseil municipal du 19/05/2025.

Approbation du Conseil municipal par 16 voix pour, 6 contre (Mme Coraline BARROIS, Mme Aurore BRUAND, Mme Véronique DELATROETTE, M. Paul DOUESNEL, Mme Brigitte LÉBOULANGER-SAUVALLE et Mme Marie-José LUCAS) et 1 abstention.

8-) Délibération : modification de la composition des commissions communales.

Contexte :

Lors du conseil municipal du 22/05/2023, les conseillers municipaux ont autorisé la création des commissions communales telles que proposée par Monsieur le Maire.

Depuis, pour prendre en compte la démission de M. Thomas PAULMIER et la désignation de M. Paul-Louis CHASSAIGNE, il est nécessaire de mettre à jour la composition des commissions mises en place en 2023.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

M. Paul-Louis CHASSAIGNE a émis le souhait de participer aux commissions Finances, Ressources humaines et Urbanisme. Dans les commissions, M. Thomas PAULMIER occupait un siège réservé à la minorité dans les commissions Ressources humaines et Finances donc, pour respecter la proportionnalité de la représentation entre membre de la majorité et de la minorité, Paul-Louis CHASSAIGNE peut le remplacer. Par contre, pour la commission urbanisme, il ne pourra y participer qu'en tant qu'auditeur libre car c'est Mme Marie-José LUCAS qui représente la minorité. Il n'apparaît donc pas dans la composition de la commission Urbanisme proposée ci-dessous.

Mme Véronique DELATROETTE demande pourquoi elle n'est pas présente dans la Commission urbanisme alors qu'elle a assisté à certaines réunions et que depuis quelque temps elle n'est plus invitée. Après vérification, il est constaté que Mme Véronique DELATROETTE ne fait pas partie de cette commission en tant qu'élue. Il sera vérifié si elle a déjà été invitée en tant qu'auditeur libre.

FINANCES	VIE ASSOCIATIVE	ECOLE ENFANCE JEUNESSE
GAUTIER Thibault	BESNIER Jacky	LEBOULANGER-SAUVALLE Brigitte
BESNIER Jacky	FAUTRAS Stéphanie	DELHOMMEAU Alain
PITTOIS-BLESTEAU Dorothée	DELATROETTE Véronique	PITTOIS-BLESTEAU Dorothée
BUON Ludovic	LAGARDE Annie	HERVIEU Marie
CHASSAIGNE Paul-Louis	SOREL Joelle	LUCAS Marie-Jo
	DELHOMMEAU Alain	DOUESNEL Paul
	BRUAND Aurore	

TECHNIQUE – SECURITÉ	ENVIRONNEMENT – DÉVELOPPEMENT DURABLE	COMMUNICATION
VARLET Gérard	BUON Ludovic	BLIN Laetitia
BUON Ludovic	FAVRE Alain	FORTIER Guillaume
DELHOMMEAU Alain	LEBOULANGER-SAUVALLE Brigitte	BESNIER Jacky
REIGNER Pascal	DOUESNEL Paul	FAUTRAS Stéphanie
SOREL Joelle		GAUTIER Thibault
		BRUAND Aurore

VIE ÉCONOMIQUE – EMPLOI	RESSOURCES HUMAINES	URBANISME – Z.A.C.
FORTIER Guillaume	FORTIER Guillaume	PITTOIS-BLESTEAU Dorothée
BLIN Laetitia	FAVRE Alain	LEBOULANGER-SAUVALLE Brigitte
PITTOIS-BLESTEAU Dorothée	LEBOULANGER-SAUVALLE Brigitte	BUON Ludovic
BRUAND Aurore	VARLET Gérard	DELHOMMEAU Alain
	PITTOIS-BLESTEAU Dorothée	FAVRE Alain
	CHASSAIGNE Paul-Louis	BARROIS Coraline
		LUCAS Marie-José

CCAS – SERVICES À LA PERSONNE (représentants du Conseil municipal au CCAS)
FAUTRAS Stéphanie
FAVRE Alain
LAGARDE Annie
PITTOIS-BLESTEAU Dorothée
SOREL Joelle
HERVIEU Marie
PIERRE Marianne
LUCAS Marie-José

Proposition :

- décider d'abroger la délibération n°39-05-2023 du 22/05/2023 par laquelle la constitution des commissions communales a été approuvée,
- approuver la nouvelle constitution des commissions communales telle que proposée ci-dessus par Monsieur le Maire.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

9-) Délibération : modification du règlement intérieur du Conseil municipal.Contexte :

Au 1er juillet 2025, les règles concernant le Procès-Verbal (PV) de la séance, la publicité, la conservation et la diffusion des délibérations des conseils sont modifiées.

L'affichage du PV des séances du conseil municipal qui était affiché à la porte de la mairie est supprimé. À la place, l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales prévoit que, dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune.

Dans le règlement intérieur du Conseil municipal il est indiqué que le PV approuvé doit être affiché sur le panneau devant la mairie. Il est donc nécessaire de modifier ce dernier.

Malgré cela, il est proposé que le PV continue d'être affiché sur ce panneau par « usage » pour les personnes qui n'ont pas internet.

Proposition :

- modifier l'article 20 du règlement intérieur du conseil municipal en remplaçant la dernière phrase « Le procès-verbal est affiché sur le panneau d'affichage de la mairie de Rots et mis en ligne sur le site internet. » par « Le procès-verbal est mis en ligne sur le site internet de la Commune de Rots ».

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

10-) Information : actualités de la CU Caen la mer

Aucun vote pour ce point.

11-) Délibération : avenant 3 à la convention d'adhésion au Service Commun Études Juridiques et Contentieux.Contexte :

Le SCEJC (Service Commun Études Juridiques et Contentieux) a été créé par délibération de la CU (Communauté Urbaine) Caen la mer en date du 4 juillet 2018.

Les conventions en cours avec les 33 communes adhérentes s'achèvent au 31 décembre 2025.

Il convient donc de leur proposer un avenant de prolongation.

Celui-ci a pour objet de prolonger la convention d'adhésion de la commune au-delà du 31 décembre 2025 et de ne plus fixer d'échéance.

En revanche, la commune peut mettre fin à son adhésion au 1^{er} janvier de l'année suivante en adressant sa demande avant le 30 juin de l'année en cours.

Le reste de la convention demeurera inchangé.

Proposition :

- décider d'approuver les termes de l'avenant figurant en annexe de cette délibération,
- dire que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication,
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Approbation du Conseil municipal par 22 voix pour, 0 contre et 1 abstention (M. Paul-Louis CHASSAIGNE, abstention motivée oralement par le fait qu'il travaille à Caen la mer).

12-) Délibération : remboursement de la caisse des écoles pour l'achat de matériel pédagogique dans le cadre d'une animation à la bibliothèque.Contexte :

Une institutrice de l'école élémentaire a acheté avec son argent du matériel pédagogique dans le cadre du projet à la bibliothèque de Rots autour des albums d'Antoine GUILLOPÉ pour les classes de CP et CP/CE1 pour un montant égal à 132.14 €.

Il était prévu que ce projet soit financé par la commune mais finalement c'est la CU Caen la mer qui a payé.

L'institutrice s'est faite rembourser par la caisse des écoles et il est demandé que la commune rembourse la caisse des écoles.

Proposition :

- autoriser le remboursement des 132,14 € d'achat de matériel à la caisse de l'école élémentaire.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

Questions diverses :

Point information :

Voir avant-projet du conseil municipal du 23/06/2025 en annexe 1.

Culture, sport et vie associative :

Voir avant-projet du conseil municipal du 23/06/2025 en annexe 1.

Point sur les activités spécifiques de la CU Caen la mer :

Voir avant-projet du Conseil municipal du 23/06/2025 en annexe 1.

Sujets non évoqués ou précisions qui ne sont pas présents dans l'avant-projet :

- mise en place d'une redevance spéciale pour toutes les cantines, entreprises qui ont des quantités de déchets supérieure à 3 800 litres par semaine. La commune ne devrait pas être concernée.
- réunions abonnements Twisto Flex sur le parking du village de Rots (devant l'école) le 05/07/25 et sur celui de Lasson le 15/07/25 : les jeunes peuvent bénéficier d'une participation communale de 30 € via le CCAS pour l'abonnement. Il est précisé que cela ne fonctionne qu'en présentiel donc il faut être présent aux réunions du 5 et 15 juillet 2025 ou aller au guichet Twisto à Caen. À noter également des difficultés récentes avec l'application Twisto car les informations indiquées ne correspondent pas toujours avec la réalité. Monsieur le Maire ajoute que toutes les remarques concernant le service Twisto Flex peuvent être remontées à la mairie.

Urbanisme :

Voir avant-projet du Conseil municipal du 23/06/2025 en annexe 1.

Sujets non évoqués ou précisions qui ne sont pas présents dans l'avant-projet :

- une commission urbanisme de la CU Caen la mer est organisée vendredi 27 juin pour présenter le projet de RLPI (Règlement Local de Publicité Intercommunale) qui sera soumis au vote du conseil communautaire.
- projet d'aménagement de la route de Caen avec voie cyclable : la voie cyclable fait partie du schéma cyclable communautaire. Entre l'entrée du château de Rots et le n°35 de la route de Caen, une voie partagée sera aménagée comme pour le chemin de la Croix Vautier. Le projet retenu prévoit une voie douce sur la partie droite. Les objectifs sont de prévoir des cheminements pour les personnes à mobilité réduite, proposer un aménagement cyclable sécurisé, préserver les arbres, organiser le stationnement à proximité des habitations plutôt du côté gauche, apaiser la circulation des automobilistes, rénover le revêtement de la voirie départementale, conserver les noues et système de gestion des eaux pluviales. Habitants et chambre d'agriculture ont été rencontrés notamment pour les accès aux champs. Mardi 24 juin aura lieu une réunion avec les entreprises Carrefour, Chivot, Vèrène et SV Miroiterie. Carrefour souhaite que la piste cyclable puisse desservir certaines enseignes. Planning prévisionnel : 2025/2026 – étude, subventions et appel d'offres ; 2027 : travaux. Il faut s'attendre à ce que le budget et les subventions soient beaucoup plus restreints qu'à une certaine époque.

Les travaux de voirie les plus importants ne démarrent qu'à partir du n°35 donc les activités des commerces du Carré Saint Ouen ne devraient pas être impactées.
Des dispositifs sont prévus pour ralentir les voitures notamment des plateaux.
Il est demandé s'il était possible d'intervenir auprès des services routiers du Conseil départemental pour améliorer l'état des routes départementales. Monsieur le Maire répond qu'il a fait des demandes et elles ont été reportées car il est difficile de programmer trop de travaux en même temps pour des raisons de fluidité de la circulation.

Crèche, école et bâtiment enfance jeunesse :

Voir avant-projet du conseil municipal du 23/06/2025 en annexe 1.

Travaux routes et bâtiments :

Sujets non évoqués ou précisions qui ne sont pas présents dans l'avant-projet :

- procédure de relevé de tombes : la fin de procédure devrait avoir lieu en octobre/novembre avec la possibilité d'une fin de délibération fin novembre. Le travail de Sophie LECLERC et de Anne CAPET sur la mise à jour des plans du cimetière est remercié.

Tour de table :

M. Alain DELHOMMEAU : la nouvelle signalétique communale est en cours de fabrication. Elle devrait bientôt pouvoir être installée.

M. Thibault GAUTIER : la prochaine commission finances aura lieu jeudi 10 juillet à 18h30. Une situation comptable sera faite au 30/05.

M. Paul-Louis CHASSAIGNE invite les conseillers municipaux et le public à participer au week-end maritime organisé par la CU Caen la mer.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-heures.